



Contre le développement des infrastructures fossiles

Le village de Brienz, dans les Grisons, doit être évacué en raison du dégel du permafrost, le Tessin s'assèche dès le printemps et les prix des denrées alimentaires risquent bien de poursuivre leur augmentation en raison des sécheresses qui sévissent en Italie et en Espagne. Parallèlement, les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent d'augmenter et la Suisse n'atteint pas son objectif de réduction pour 2021, qui est déjà bien trop bas. Et si la production d'énergies renouvelables connaît un grand essor en Europe depuis la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, l'industrie fossile connaît elle aussi un boom dans le monde entier. La fracturation hydraulique (anglais : *fracking*) est de nouveau rentable. Des terminaux de gaz naturel liquéfié sont construits aux États-Unis, aux Philippines et dans de nombreux autres pays. Également, de nouvelles sources de pétrole et de gaz sont exploitées sur l'ensemble du continent africain.

Pas de production d'électricité fossile

La Suisse n'est pas épargnée par cette vague fossile : avant même l'éclatement de la guerre en Ukraine, le Conseil fédéral prévoyait de faire construire plusieurs centrales à gaz à charge de pointe d'ici à 2026. Cette décision a été fortement influencée par le lobby des énergies fossiles depuis l'échec des négociations sur l'accord-cadre européen et le rejet de la loi sur le CO₂. Prenant prétexte d'une menace de pénurie d'électricité due à la réduction des livraisons de gaz en provenance de Russie, le Conseil fédéral a édicté, en se fondant sur la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP), plusieurs ordonnances relatives à la construction et à l'exploitation de centrales électriques à combustibles fossiles et de groupes électrogènes de secours, qui fonctionnent également avec des combustibles fossiles. Le Conseil fédéral a donné la priorité à l'infrastructure fossile et veut maintenant développer une capacité de réserve pouvant atteindre 1000 MW. Selon un sondage de Tamedia, à peine 9 % des électeur-trices interrogé-es se sont prononcé-es en faveur de ces mesures¹. La construction et l'exploitation de centrales à énergie fossile suscitent une forte opposition dans la rue également.

À ce jour, le Conseil fédéral a conclu des contrats avec trois exploitants de centrales à Birr, Cornaux et Monthey, dont les installations ont une capacité totale de 336 MW². En outre, un pool de groupes électrogènes de secours et une réserve d'eau pour l'hiver ont été constitués. Jusqu'à présent, ces mesures ont coûté à la Confédération largement plus d'un demi-milliard de francs.

À elle seule, la centrale de Birr émet, en fonctionnement, autant de CO₂ que le nombre d'habitantes de la ville de Zurich sur la même période. En outre, l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) et le droit cantonal ont dû être abrogés. Il n'y a pas eu de processus d'autorisation formel. Les victimes les plus directes sont les enfants de l'école située à quelques dizaines de mètres et le quartier attenant, dont une partie substantielle est habitée par des personnes issues de l'immigration, qui n'ont pas été suffisamment informées des

¹https://www.tamedia.ch/tl_files/content/Group/PDF%20Files/Deutsch/20220826_Bericht_Wahlumfrage_2.Welle.pdf

² <https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/detec/medias/communiqués-de-presse.msg-id-93194.html>

plans de construction de la centrale. Actuellement, des riverain-es soutenu-es par le mouvement pro-climat s'opposent à l'exploitation des centrales devant le Tribunal administratif fédéral.

Une étude de la ZHAW (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften/Haute école des sciences appliquées de Zurich)³ récemment publiée arrive à la conclusion que les centrales électriques fossiles ne sont pas nécessaires. Selon elle, il faut au contraire développer rapidement les énergies renouvelables et retenir une quantité d'eau suffisamment importante dans les centrales à accumulation en hiver. Les plans de la Confédération prévoient en effet que les centrales à mazout et à gaz, en anticipation d'une situation de pénurie, déchargent les centrales hydroélectriques et soient mises en service plusieurs semaines à l'avance. Or, l'éolien et le solaire peuvent tout aussi bien remplir cette fonction, à condition d'être mis en place assez rapidement et de manière stratégique.

Le conseiller fédéral Rösti a annoncé qu'il mettrait au concours, à l'été 2023, des projets de construction pour d'autres centrales à mazout et à gaz. Le lobby des énergies fossiles joue ainsi sur l'idée de ne pas faire fonctionner les centrales uniquement dans des situations exceptionnelles. Certes, la Confédération a également lancé une campagne d'économies d'énergie. Mais son effet était quasi nul en raison de son caractère volontaire. En général, la demande existante d'électricité est considérée comme une chose acquise et la nécessité sociale de la quantité d'électricité consommée n'est même pas remise en question. Le potentiel d'économies est toutefois élevé dans de nombreux domaines et peut souvent être mis en œuvre beaucoup plus rapidement que la construction de nouvelles infrastructures.

Pas de terminaux de gaz naturel liquéfié ni de stockage de gaz

La vague fossile ne s'arrête pas à la production d'électricité. La société Gasverbund Mittelland AG (GVM) prévoit de construire un terminal de gaz naturel liquéfié et un réservoir de gaz à Schweizerhalle. Regio Energie Solothurn a déjà mis en service un terminal de gaz naturel liquéfié à Zuchwil. À long terme, ce terminal de Bâle devrait également être approvisionné par le Rhin. Le gaz naturel, et en particulier le gaz naturel liquéfié (GNL), provient souvent de ce que l'on appelle les pays du Sud, et notamment de régions habitées par des populations autochtones. De plus, des régimes dictatoriaux profitent souvent de ces projets d'extraction d'énergies fossiles. Les projets à concrétiser en Suisse suscitent également une large opposition. La société Gasverbund Mittelland AG (GVM) est détenue à 100 % par les pouvoirs publics. Les communes ou les fournisseurs locaux concernés peuvent donc stopper ces projets.

Pas d'infrastructures fossiles

L'année dernière, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a mis en garde contre les projets d'infrastructures fossiles prévus. Pour respecter l'accord de Paris, c'est-à-dire la limite de 1,5 degré, il ne faut plus construire de nouvelles infrastructures fossiles. Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a également mis en garde contre les effets dits de verrouillage/blocage (anglais : *lock-in effects*). Lorsque des investissements importants sont réalisés dans des infrastructures fossiles, il y a une incitation à utiliser ces infrastructures pour amortir les investissements. Ce faisant, la Suisse se rendrait dépendante pour des décennies supplémentaires de régimes hostiles aux droits humains et de sources d'énergie destructrices pour le climat. Cette extension empêche en même temps une transition énergétique rapide et cohérente.

³<https://www.zhaw.ch/de/medien/medienmitteilungen/detailansicht-medienmitteilung/event-news/es-geht-auch-ohne-gaskraftwerke/>

Plusieurs centaines de millions de francs ont d'ores et déjà été dépensés pour les nouvelles centrales à gaz et à mazout, alors qu'ils auraient pu être consacrés au développement des énergies renouvelables ou à la formation de personnel qualifié.

Le PS prend parti pour une protection du climat socialement équitable. Cela signifie, entre autres, que la Suisse doit tout mettre en œuvre pour réduire le plus rapidement possible ses émissions de gaz à effet de serre, afin d'apporter sa contribution à un tournant énergétique respectueux du climat. Il est clair que le développement et le maintien des infrastructures fossiles ne sont pas compatibles avec de telles ambitions.

Le PS s'engage donc...

- ... à tous les niveaux contre la construction et l'exploitation d'infrastructures fossiles. Celles-ci comprennent notamment les centrales électriques à mazout et à gaz, les terminaux de gaz naturel liquéfié et les installations de stockage de gaz ;
- ... pour une réserve hivernale fixée par la loi et veille à ce que les coûts occasionnés ne soient pas à la charge des ménages privés ;
- ... pour des économies d'électricité obligatoires, mises en œuvre de manière socialement équitable ;
- ... pour des augmentations rapides et stratégiquement planifiées des énergies renouvelables, afin de créer en temps voulu des capacités de production d'électricité supplémentaires.